

## REUNION DU MARDI 29 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars à dix neuf heures trente, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

**Présents** : Mesdames LESVIGNES, CARRASCO, DEGEIL-DELPEYRE, SABATTE, VANASSCHE,

Messieurs BIAUDE, CEZERAC, HERAUD, PELLEGRIN, TIBERI, UTIEL.

**Excusés** : Madame GRAVELLIER donne pouvoir à Madame DEGEIL-DELPEYRE, Monsieur ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur CEZERAC

**Absents** : Monsieur AUBERT

Madame Sabatté est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H52

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du 14 mars 2016.

Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

### **CREATION DU LOTISSEMENT « CLOS SAINT ETIENNE »**

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section C n° 75 ; 76 ; 77 et 511 au lieu dit « Grande Pièce » route de l'Eglise d'une contenance de 23 543 m<sup>2</sup>, d'une valeur de 813 825,50 euros.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'apporter ces terrains en vue de la production de terrains à aménager.
- De procéder à la création d'un lotissement communal
- De dénommer ce lotissement « Clos Saint Etienne »
- De créer un budget annexe dénommé budget lotissement « Clos Saint Etienne».

**Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés :**

**DECIDE :**

- D'apporter ces terrains en vue de la production de terrains à aménager.**
- **De procéder à la création d'un lotissement communal**
- **De dénommer ce lotissement « Clos Saint Etienne »**
- **De créer un budget annexe dénommé budget lotissement « Clos Saint Etienne».**

**AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.**

**Pour 12 Contre 1 Abstention 0**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a retiré l'article 36 du projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) stipulant la dissolution du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP).

Le SIRP Cursan/Loupes est donc maintenu dans la continuité de ses compétences.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions prises par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil Municipal à savoir :

Signature des devis de la société EBTPP EURL à Pompignac pour le remplacement de buse cassée sur 8ml route de Brochard d'un montant de 852 € TTC, et pour le débouchage de la canalisation du bassin de rétention pour un montant de 480 € TTC.

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 19H58